



## L'AVENIR BUDGETAIRE DE L'EDUCATION NATIONALE

**L**e débat au Sénat le 30 novembre dernier du **Projet de Loi de Finances 2017** défendu par le gouvernement et approuvé par l'Assemblée a mis en lumière le sort budgétaire très favorable réservé à l'Enseignement scolaire par ce projet.

Avec une demande générale de 92,49 Milliards d'euros, dont 68,64 Md€ pour l'Education nationale et 23,85Md€ pour l'Enseignement Supérieur, ce projet maintient l'Education comme la première dépense nationale. **Les budgets sont en hausse dans tous les secteurs, sans exception cette année** : +6,6% pour le premier degré public, et +3,73% pour le second degré (avec une hausse en moyenne de 3,21% pour l'ensemble de l'enseignement privé), +4,42% pour la Vie de l'Elève, +2,53% pour l'enseignement technique agricole. Seul le soutien de la politique de l'Education nationale fait figure de parent pauvre (+0,46%) après avoir vu son budget diminué de 16 millions d'euros l'an dernier.

La principale augmentation concerne donc le premier degré, ce qui s'explique d'abord par **le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires** qui contiendra **373M€ cette année**. Un amendement parlementaire déposé lors de l'examen du PLF à l'Assemblée nationale a d'ailleurs ajouté au projet la garantie de **la pérennité de ce fonds d'aide pour les communes** dans les années à venir, visant à financer essentiellement les activités périscolaires engendrées par la réforme des rythmes.

Les moyens de la Recherche devraient être augmentés de 281 millions d'euros (pour un total de 5,91Mds d'euros) et l'Enseignement supérieur recevra 336 millions supplémentaires. Un effort conséquent qui ne fait néanmoins qu'accompagner **la hausse prévue du nombre d'étudiants dans les universités** (+1,8%), mais aussi le financement des hausses salariales engendrées par **le PPCR** (estimées à 198 millions pour le seul Enseignement supérieur).

Sans surprise dans le contexte actuel d'endettement public et de faible croissance, le Sénat a refusé ce projet de Budget qui repassera par l'Assemblée nationale. Au vu de la détermination affichée du ministère et de la majorité (qui compte communiquer fortement sur ses « réussites » en matière d'éducation pour les prochaines élections présidentielles), **le versant budgétaire pour l'enseignement scolaire devrait être sanctuarisé et préservé des remaniements.**

On ne peut cependant ignorer que l'effet conjoint des nécessaires créations de postes, des non moins indispensables revalorisations indiciaires et des missions engagées à long terme pour l'Education feront **porter financièrement un poids conséquent sur la prochaine mandature.**

**La France dépenserait-elle alors trop pour son Education ? Non, si on la compare à ses voisins.** Avec 6,8% de son PIB et une dépense annuelle moyenne de 8 840 euros par élève, notre pays est loin derrière les autres pays de l'OCDE, en dessous de la moyenne à tous les niveaux et particulièrement en matière de rémunération de ses enseignants. C'est d'ailleurs **ce faible niveau de rémunération (ainsi qu'un désengagement progressif de l'Etat** vers les départements et les communes) qui permet au budget général de l'enseignement scolaire de couvrir une grande variété de missions, sans exploser.

N'oublions pas que la France est un des pays européens disposant de **la plus grande vigueur démographique**, et que cette jeunesse de la population a fatalement un coût, qui augmente chaque année.



## 2017 : OUVERTURES DE POSTES

**30 991** postes sont offerts aux concours de recrutement d'enseignants et de personnels d'éducation de l'enseignement public cette année.

Le ministère maintient donc son effort de création et l'accroît même légèrement (+217 postes par rapport à 2016) contraint à la fois par l'engagement présidentiel des 60 000 créations en cinq ans, et l'inévitable **augmentation du nombre d'élèves** découlant de notre démographie.

**S'ils sont pourvus**, ces postes permettront une augmentation du nombre d'enseignants (+ 9 000) en 2017, le recrutement excédant les départs en retraite.

**450 emplois** nouveaux ont en outre été annoncés par la Ministre en faveur **des lycées les plus défavorisés**. Toujours en attente de leur **réforme de l'Education prioritaire**, ces lycées pourront ainsi augmenter très légèrement leur taux d'encadrement.

## FORMATION CONTINUE ; où en sommes-nous ?

**U**n rapport sur la formation continue des enseignants a été remis à la Ministre en novembre dernier, ouvrant **plusieurs perspectives intéressantes**. Son rédacteur, Daniel Filâtre, demande ainsi à « *clarifier les attendus de la Nation vis-à-vis de ses enseignants* ». Sans quitter une perspective européenne, voire ouverte sur l'international, il rappelle également que l'étude TALIS 2013 mettait en lumière le **retard français en matière de formation** de ses enseignants. Enfin, le rapport prend en compte le **signal émanant des ESPE quant à la charge de travail de la première année des stagiaires**, préconisant une formation articulée en trois périodes : licence / master et année de stage / continuum de carrière. Même si l'approche par compétences reste privilégiée, **la question de la reconnaissance universitaire** (voire même diplômante) des formations du PAF est posée et un appel à l'écoute des personnels et de leurs besoins réels est lancé.

\* \* \*  
La FAEN soutient cette dernière orientation et dénonce le déficit de formation continue dans l'Education nationale, préjudiciable à l'efficacité du système éducatif.

Pour une formation continue, conçue comme une formation initiale prolongée, **ambitieuse et certifiante**, tout au long de la carrière pour répondre aux caractéristiques évolutives du métier, notre fédération demande le bénéfice d'une **décharge de service** prise sur le temps de travail, **pour tout personnel changeant de discipline** pour suivre une véritable formation continue, ainsi que **l'augmentation du contingent des congés de formation professionnelle** et une mise en œuvre effective du DIF.

\* \* \*